



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.30/2006/2  
26 septembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE      COMMISSION DE STATISTIQUE**

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS**

Groupe d'experts des statistiques différenciées  
selon le sexe

Quatrième session  
Genève, 11-13 septembre 2006  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DES STATISTIQUES  
DIFFÉRENCIÉES SELON LE SEXE**

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. La quatrième réunion de travail de la CEE sur les statistiques différenciées selon le sexe s'est tenue du 11 au 13 septembre 2006 au Palais des Nations à Genève. Y ont assisté des représentants des pays suivants: Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Mexique, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine. La Commission européenne était représentée par Eurostat. Ont également participé à la réunion des représentants de la Division de la promotion de la femme de l'ONU (UNDAW), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Bureau international du Travail (BIT), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (HEUNI) et de la Banque mondiale. Des experts de la London Metropolitan University (Royaume-Uni), de l'Université de Tilbourg (Pays-Bas), de l'Université de Lancaster (Royaume-Uni), de l'Université d'Osnabrueck (Allemagne) et de l'ONG «Club des femmes en

politique 50/50» (République de Moldova) ont participé à la réunion à l'invitation du secrétariat de la CEE.

2. La réunion de travail a été organisée en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et la Banque mondiale. Un certain nombre de participants ont pu assister à la réunion grâce à l'aide financière fournie par le PNUD, le FNUAP et UNIFEM.

3. M<sup>me</sup> Victoria Velkoff (États-Unis) a été élue Présidente de la réunion.

## II. ORGANISATION DE LA RÉUNION

4. Les questions de fond suivantes ont été examinées au cours de la réunion:

- A. Promotion et mise au point d'enquêtes sur les budgets-temps
- B. La violence contre les femmes
- C. Formation destinée à sensibiliser les statisticiens aux questions concernant les distinctions homme-femme («questions de genre<sup>\*</sup>»)
- D. Genre<sup>\*</sup> et minorités
- E. Diffusion, commercialisation et exploitation des statistiques différenciées selon le sexe.

5. Les participants suivants ont été chargés d'animer les débats:

- M<sup>me</sup> Saskia Keuzenkamp, Bureau de la planification sociale des Pays-Bas;
- M<sup>me</sup> Maria Giuseppina Muratore, ISTAT (Italie);
- M<sup>me</sup> Guguli Magradze, membre du Parlement (Géorgie) et M<sup>me</sup> Tahere Noori, Statistics Sweden;
- M<sup>me</sup> Bohdana Hola, Bureau tchèque de statistique;
- M. Petteri Baer, Division de statistique de la CEE.

6. Au cours du débat, les participants se sont inspirés de communications sollicitées et de documents d'appui qui sont disponibles sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/stats/documents/2006.09.gender.htm>.

7. Les participants ont adopté le rapport de la réunion à la séance de clôture.

---

\* N.d.t.: Traduction adoptée ici car ce terme est employé par l'INSEE (<http://www.insee.fr>), de même que par l'INED (<http://www.ined.fr>).

### III. RÉSUMÉ DES DÉBATS

Thème A: Promotion et mise au point d'enquêtes sur les budgets-temps

Documents: Communications sollicitées présentées par les États-Unis et le Kazakhstan, exposé présenté par la CEE.

Document d'appui présenté par l'Estonie

8. Les enquêtes sur les budgets-temps sont une source unique d'informations sur les différents rôles dévolus aux hommes et aux femmes dans les ménages. Des enquêtes de ce type sont menées dans un grand nombre de pays, en particulier en Europe occidentale et en Amérique du Nord, où elles sont employées à des fins diverses. Toutefois, nombreux sont les pays où ces enquêtes n'ont pas encore été menées, souvent à cause du manque de fonds ou de compétences techniques ou en raison de l'intérêt insuffisant qu'elles suscitent parmi les préoccupations politiques des décideurs.
9. Plusieurs aspects liés aux enquêtes sur les budgets-temps ont été examinés pendant la réunion, y compris les questions de méthodes, la promotion des enquêtes, le type d'utilisateurs et les différents usages qui sont faits des résultats des enquêtes.
10. Dans les communications sollicitées étaient présentés les enseignements de certains pays et étaient décrites les différentes démarches méthodologiques (conception des enquêtes, interrogatoires directs ou interrogatoires par téléphone, etc.), leur incidence éventuelle sur les résultats des enquêtes et les principales applications des résultats dans les différents domaines.
11. Il a été débattu de l'importance du point de vue méthodologique des définitions et des classifications employées pour les enquêtes sur les budgets-temps, notamment de la question très importante de savoir quelles activités font partie des travaux rémunérés et quelles autres n'en font pas partie, parce que des pratiques différentes peuvent affecter les résultats et en particulier les comparaisons au niveau international. Il a en outre été débattu du rôle des classifications adoptées à l'échelle internationale en vue d'améliorer l'harmonisation, mais il a aussi été observé qu'il sera difficile d'aboutir à une harmonisation complète. Tout en reconnaissant cette difficulté, il a été noté qu'il conviendrait de mettre au point des outils et des indicateurs analytiques afin de mieux pouvoir comparer les statistiques déduites des enquêtes sur les budgets-temps. Une autre question d'ordre méthodologique débattue concernait l'attribution d'une valeur monétaire au travail non rémunéré et les différentes méthodes utilisées à cette fin.
12. S'agissant des utilisateurs des enquêtes et des usages faits des résultats de celles-ci, il a été noté qu'initialement les défenseurs de l'égalité entre les sexes avaient fait la promotion des enquêtes sur les budgets-temps comme outils permettant d'étudier les rôles dévolus aux hommes et aux femmes et la répartition des tâches dans les ménages. Il y a actuellement une prise de conscience accrue de la richesse des informations que ces enquêtes peuvent fournir. Les statistiques sur les budgets-temps sont employées dans une gamme de domaines toujours plus vaste, notamment l'élaboration de politiques sociales, les comptes satellites des ménages, les statistiques en matière de dépenses et de revenus, le travail des enfants, les applications commerciales (la commercialisation) et juridiques, etc. Les participants ont souligné que les statistiques sur les budgets-temps peuvent fournir des données qui conviennent à l'analyse de

la parité entre hommes et femmes dans des domaines tels que la comptabilité nationale qui est traditionnellement abordée en dehors de toute considération de sexe, comme par exemple dans le cas des comptes de la santé où les statistiques sur les budgets-temps peuvent donner une image reflétant mieux la disparité entre les sexes à travers les données sur les soignants et les aidants. Il a été indiqué qu'il faut relier les données aux politiques et être en relation avec les responsables de leur élaboration afin de mieux isoler les indicateurs qui leur conviennent.

#### Thème B: La violence contre les femmes

Documents: Communications sollicitées présentées par l'UNDAW, la London Metropolitan University, OMS, l'Université de Lancaster (Royaume-Uni), le Canada, l'Université d'Osnabrueck (Allemagne) et l'Équipe spéciale de la CEE de mesure de la violence à l'égard des femmes.

13. Les participants ont reconnu que, dans la décennie qui a suivi la Conférence de Pékin, l'étude de l'étendue et de la nature de la violence à l'égard des femmes avait enregistré d'énormes progrès. Si de grands progrès ont déjà été réalisés, il subsiste partout dans le monde des défis importants et des lacunes dans le développement des connaissances sur cette question.

14. En 2003, l'Assemblée générale de l'ONU avait prié le Secrétaire général de faire réaliser une étude approfondie de la violence à l'égard des femmes qui devait inclure un examen des causes, des conséquences et des coûts, une analyse de la disponibilité des données et des tâches en matière de collecte de données ainsi qu'un recensement des pratiques d'avenir permettant de faire face à cette violence. Ce rapport sera examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante et unième session, et des mesures corollaires seront vraisemblablement prises dans le domaine également de la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences s'emploie aussi à établir un rapport sur les indicateurs qui permettent de mesurer la violence et d'y apporter des réponses.

15. L'OMS a publié un rapport sur les résultats de ses études multinationales sur la violence à l'égard des femmes. Les enquêtes internationales sur la question ont été menées dans environ 12 pays et le rapport de synthèse sera publié en 2007.

16. Au niveau régional, l'Équipe spéciale de la CEE chargée de mesurer la violence à l'égard des femmes a réexaminé les enquêtes nationales effectuées dans la région pour quantifier cette violence et a observé des différences et des points communs dans les méthodes employées. Elle a montré dans quelle mesure ces méthodes peuvent être comparées dans les différents pays et a proposé des sujets convenant à des définitions et des recommandations normalisées. Les points communs des enquêtes effectuées dans la région sont notamment les suivants: le type de violence concernée, la formulation des questions et le fait d'éviter les définitions générales; les préférences en matière de périodes de référence; le rôle des organismes nationaux de statistique dans la conduite régulière des enquêtes nationales; l'identification des auteurs; l'accessibilité et la diffusion des résultats en particulier par l'intermédiaire de l'Internet.

17. Le réseau européen d'action de coordination sur les violations des droits humains (CAHRV), composé de chercheurs, a aussi réexaminé les principales enquêtes européennes et a analysé la comparabilité des résultats. Les travaux qu'il a menés indiquent que les données sur la violence à l'égard des femmes, fournies par les enquêtes dans les différents pays, sont comparables dans certains domaines.

18. Les participants ont noté que les examens effectués par les deux groupes, l'Équipe spéciale de la CEE et le CAHRV, étaient complémentaires. Ils ont aussi proposé d'améliorer la synergie entre les deux groupes dont les objectifs sont semblables même si les membres diffèrent<sup>1</sup>.

19. Les participants ont insisté sur le fait que les enquêtes dans la population sur la violence à l'égard des femmes sont les moyens les plus fiables de collecte d'informations sur l'étendue dans l'ensemble de la population de la violence perpétrée contre ces femmes, en particulier au sein de la famille. En même temps, ils ont aussi noté l'existence de contraintes telles que les difficultés à joindre certains groupes spécifiques de la population ou celles à rendre compte de certaines formes de violence. Il a été débattu pendant la réunion de différentes questions en rapport avec les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes, y compris la nécessité et le souhait de voir participer des organismes officiels de statistique et d'autres administrations publiques à la mesure de la violence. Il a également été débattu des méthodes et des lacunes dans la collecte de données.

20. Le débat a permis de mettre en évidence le fait qu'en vue de disposer de programmes durables concernant les enquêtes dans la population sur la violence à l'égard des femmes, il est essentiel que les organismes nationaux de statistique participent à la mise en place de ces enquêtes. Il est aussi important que les travaux sur les enquêtes soient poursuivis par les instituts de recherche et coordonnés avec les responsables de l'élaboration des politiques et les fournisseurs de services.

21. En se fondant sur les exposés et les débats qui portaient sur les enseignements dans les différents pays concernant la collecte de données relatives à la violence à l'égard des femmes, les participants ont recensé un certain nombre de questions qui devraient encore être examinées:

a) Le bien-fondé et la nécessité de définir un ou des indicateurs globaux de la violence à l'égard des femmes et des indicateurs de la violence différenciée selon le sexe, à l'égard des femmes (ainsi qu'à l'égard des hommes);

b) La nécessité de se concentrer sur une gamme plus large de formes de violence, s'ajoutant à la violence conjugale ou à la violence dans la famille;

c) La nécessité d'entamer des travaux destinés à mettre au point un module minimal d'enquête sur la violence à l'égard des femmes, en tenant compte des enseignements tirés de la conception des enquêtes nationales et des projets de recherche mis au point au niveau international, tels que les études multinationales de l'OMS et les enquêtes internationales sur la violence à l'égard des femmes;

---

<sup>1</sup> L'Équipe spéciale de la CEE opère dans le cadre des statistiques officielles tandis que le CAHRV fait partie de la communauté de recherche.

- d) La nécessité de mieux évaluer la violence à l'égard des femmes au sein de certains groupes de la population (tels que les minorités, les immigrés, les sans-abri, les personnes dans les centres d'hébergement ainsi que les ménages non raccordés au réseau téléphonique et les personnes dans des situations d'urgence, de crise ou de conflit);
- e) L'examen de la périodicité qui convient le mieux à la mesure de la violence à l'égard des femmes;
- f) La poursuite du traitement des questions éthiques et des questions de confidentialité;
- g) La méthode de surveillance et d'évaluation des causes et des conséquences de la violence dans les ménages et au niveau des communautés, ainsi que des facteurs qui renforcent la prévention;
- h) Le traitement des questions liées à l'effet de télescopage.

22. Les participants ont recommandé que l'Équipe spéciale de mesure de la violence à l'égard des femmes poursuive ses travaux dans le cadre du mandat de la Conférence des statisticiens européens en vue d'atteindre ses objectifs de définition de concepts communs, de mise au point d'un ensemble d'indicateurs de base et de recensement d'un ensemble minimal de questions. Il a aussi été proposé que l'Équipe spéciale renforce sa collaboration avec les chercheurs et les autres acteurs qui jouent un rôle dans l'amélioration des publications nationales sur la violence à l'égard des femmes. Cela permettra de faire le point sur l'expérience accumulée dans la mesure de la violence à l'égard des femmes dans toutes les sphères et aura une incidence plus grande sur la mise en œuvre d'une méthode normalisée. Il a aussi été proposé que l'Équipe spéciale envisage d'entreprendre des activités faisant suite à l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes.

Thème C: Formation destinée à sensibiliser les statisticiens aux questions concernant les distinctions homme-femme («questions de genre»)

Documents: Communications sollicitées présentées par la République de Serbie, l'Institut de la Banque mondiale et l'Équipe spéciale de la CEE chargée de la formation visant à sensibiliser les statisticiens aux questions concernant les distinctions homme-femme.

23. L'importance des statistiques différenciées selon le sexe et de la formation visant à sensibiliser les statisticiens à ces questions était le principal sujet de cette réunion. Il a été souligné que la plupart des bureaux de statistique ont atteint un premier niveau en ce qui concerne l'attention qu'ils portent aux statistiques différenciées selon le sexe, notamment en fournissant des données désagrégées par sexe dans la plupart des domaines statistiques et en diffusant des produits statistiques différenciés selon le sexe. Il est toutefois nécessaire de poursuivre les travaux en vue d'adopter intégralement une démarche différenciée selon le sexe à tous les niveaux de la fourniture et de la diffusion des données ainsi qu'en termes d'organisation des bureaux nationaux de statistique. La collaboration entre organismes dans la région de la CEE a été et continue à être importante en vue d'améliorer et de renforcer la capacité des États membres à fournir, à analyser et à diffuser des statistiques différenciées selon le sexe.

24. Une proposition de projet financé par la Banque mondiale pour la période 2007-2009 a été présentée. Dans le cadre de ce projet, la CEE, la Banque mondiale, le PNUD, le FNUAP et la FAO mèneront des activités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et dans les pays de l'Europe du Sud-Est. Les activités potentielles dont il a été débattu pour les années à venir sont notamment: i) l'achèvement du manuel sur la formation destinée à sensibiliser les statisticiens aux questions concernant les distinctions homme-femme; ii) les activités de formation et de sensibilisation aux niveaux régional et national, ainsi qu'il en a été débattu; et iii) la formation de comités au niveau national qui associent les responsables de l'élaboration des politiques aux autres acteurs intéressés.

25. L'Équipe spéciale de la CEE chargée de la formation destinée à sensibiliser les statisticiens aux questions concernant les distinctions homme-femme a présenté les grandes lignes du «Manuel sur la formation destinée à sensibiliser les statisticiens aux questions concernant les distinctions homme-femme». Il a été insisté sur le fait qu'il est nécessaire de considérer la formation des statisticiens comme un processus interactif, dans lequel tous les acteurs travaillent en partenariat. Certains acteurs essentiels par exemple, au-delà du statisticien, peuvent contribuer à la mise au point de la formation. La sensibilisation aux questions de genre ne devrait pas se limiter à la séance particulière de formation mais devrait s'étendre au suivi du processus, utile ensuite aux représentants des bureaux de statistique, aux organisations gouvernementales ou non gouvernementales, aux médias et aux universités.

26. Les participants ont noté que le manque de données appropriées est souvent mentionné comme étant préoccupant par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes lorsqu'il examine l'application de la Convention dans les États parties. L'insuffisance de données pertinentes est aussi préoccupante eu égard aux efforts fournis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les participants ont souligné que, pour accroître l'usage des statistiques différenciées selon le sexe, il est nécessaire de faire en sorte que les données, en particulier les données permettant de suivre les tendances et d'évaluer l'incidence des mesures prises, répondent aux besoins des utilisateurs tels que les responsables de l'élaboration des politiques. Les utilisateurs ont aussi besoin d'aide pour l'interprétation et l'analyse des données. Si la sensibilisation des statisticiens à la procédure de collecte de données sur les statistiques différenciées selon le sexe est importante, il convient également de souligner qu'il faut se concentrer sur l'utilisation prévue des données et tenir compte de leur objectif lors de la mise au point de la formation et d'autres manifestations. Il a été noté qu'un soutien aux utilisateurs collectifs est nécessaire afin que l'on puisse durablement améliorer les statistiques différenciées selon le sexe. Il a été proposé d'encourager la création de groupes de travail nationaux sur les statistiques différenciées selon le sexe où participeront les statisticiens officiels, les responsables de l'élaboration des politiques et les ONG.

27. Au cours du débat sur le manuel, il a encore été proposé:

- De dépasser la simple traduction en incorporant des exemples locaux qui incluent des stéréotypes culturels;
- D'inclure des exemples convaincants sur les statistiques habituellement insensibles à la distinction homme-femme dans lesquelles il faut tenir compte des questions de genre;

- De considérer le secteur de la santé comme stratégique.

#### Thème D: Genre et minorités

Documents: Communications sollicitées présentées par la CEE, les Pays-Bas (deux documents) et le PNUD.

28. La place réservée aux femmes, essentielle pour une compréhension approfondie des sociétés et des économies nationales, prend encore plus d'importance lorsqu'il s'agit de groupes spécifiques de population dans les pays, en particulier les minorités où le rôle dévolu aux hommes et aux femmes et les attitudes à l'égard des femmes sont souvent différents de ceux de la majorité de la population. Les données disponibles au niveau national ne rendent pas bien compte des questions de genre spécifiques qui existent au sein des minorités et il faut faire des efforts particuliers pour fournir des données différenciées selon le sexe dans ce cas.

29. En se fondant aussi sur certaines données disponibles, les participants ont insisté sur le fait qu'il est important d'aborder ensemble les questions de genre et celles des minorités parce que les femmes appartenant à des groupes minoritaires sont susceptibles d'être doublement désavantagées ou de faire l'objet d'une double discrimination: en tant que femmes et en tant que membres d'un groupe minoritaire.

30. Bien que reconnaissant que l'on peut définir les minorités de différentes façons, les participants ont axé leurs débats sur les groupes de population à caractéristiques ethniques et culturelles spécifiques. Il a été débattu des défis d'ordre statistique suivants à relever pour accroître et améliorer la fourniture de données sensibles à la distinction homme-femme dans le cas des minorités:

- a) Lacunes dans les données;
- b) Critères différents employés pour définir les minorités;
- c) Qualité des données.

31. Afin d'accroître la mise à disposition des données sur les minorités, en particulier en ce qui concerne les sujets sensibles à la distinction homme-femme, tels que l'intégration dans la main-d'œuvre, les budgets-temps et la violence à l'égard des femmes, il est nécessaire de prendre les mesures qui conviennent (à savoir, cibler les questions, procéder à un échantillonnage approprié, etc.) en vue de recenser les minorités et d'en rendre compte dans toutes les enquêtes statistiques pertinentes, y compris les recensements de la population et les enquêtes périodiques sur les ménages telles que les enquêtes sur la population active.

32. Différents critères sont employés pour recenser les minorités en raison des sensibilités et des contextes nationaux différents. Les démarches principales sont au nombre de deux:

- a) La démarche subjective: fondée sur l'autoproclamation de l'appartenance ethnique;
- b) La démarche objective: fondée sur des critères tels que le pays natal, le pays natal des parents, la nationalité ou la nationalité à la naissance.



33. Il a été souligné qu'il faut s'attacher particulièrement aux définitions puisqu'elles peuvent conduire à des données très différentes. Toutefois, en tenant compte du fait que des contextes et des règlements très différents existent au niveau national, il n'est pas possible de donner des recommandations générales quant à la meilleure démarche à suivre pour définir les minorités. Les participants ont recommandé qu'une fois la démarche adoptée au niveau national, celle-ci soit suivie systématiquement pour toutes les données fournies.

34. Compte tenu de la sensibilité des questions relatives aux minorités, il convient de veiller à ce que la qualité des données statistiques soit aussi bonne que possible. Des mesures pour accroître la confiance des personnes interrogées doivent être prises, telles que la participation de représentants des minorités lorsque les collectes de données statistiques sont organisées, en veillant toutefois à la confidentialité des données. Il est aussi important de faire en sorte que les personnes interrogées puissent librement affirmer leur appartenance ethnique, éventuellement en posant des questions ouvertes et en admettant des appartenances multiples. La dimension et la stratification de l'échantillon doivent aussi être fixées de manière appropriée, en fonction de l'importance et de la répartition géographique des minorités.

35. Une attention toute particulière a été consacrée à la mesure de la discrimination, qui peut se faire directement en demandant aux personnes interrogées si elles ressentent une discrimination à leur égard ou indirectement en comparant les réalisations sociales et économiques des minorités à celles de l'ensemble de la population. Les données et les analyses présentées indiquaient que les deux démarches peuvent produire des résultats différents. Il a été souligné qu'il conviendrait de tenir compte des différentes perceptions individuelles de la discrimination lors de l'interprétation des données qui mesurent directement la discrimination.

Thème E: Diffusion, commercialisation et exploitation des statistiques différenciées selon le sexe

Documents: Communications sollicitées présentées par le Canada, la CEE, Eurostat, la Fédération de Russie, l'Italie, l'OCDE, le Portugal et la Suisse.

Documents d'appui présentés par l'Allemagne et la République tchèque.

36. À cette réunion, divers pays et organisations internationales ont présenté un historique de la diffusion des statistiques différenciées selon le sexe. Tandis que l'égalité des sexes prenait de l'importance au sein des préoccupations politiques, des statistiques différenciées selon le sexe ont vu le jour et ont été améliorées dans les institutions respectives.

37. Les participants ont souligné l'importance de la diffusion des statistiques différenciées selon le sexe et d'autres informations connexes dans le but de prôner et de promouvoir des politiques d'égalité des sexes, dont l'application et l'efficacité doivent être surveillées.

38. Différents produits et outils de diffusion ont été décrits et ont fait l'objet d'observations, y compris les divers types de publications, les bases de données et des outils plus novateurs comme les sites et les portails Web consacrés aux statistiques différenciées selon le sexe. Les travaux en cours sur la base de données affectées aux statistiques différenciées selon le sexe de la CEE, qui est maintenant également disponible en russe, ont été présentés. Les participants ont fait l'éloge de la base de données en tant qu'outil important de diffusion, mais ont noté qu'un complément de travaux est nécessaire et que plus de ressources devraient être investies

pour mettre la base de données régulièrement à jour et présenter des informations sur les sources, plus complètes et mieux tenues à jour, et des métadonnées.

39. Les participants ont recommandé que les activités de collecte et de diffusion de données des organisations internationales soient mieux coordonnées.

40. Au cours du débat, il a été insisté sur la nécessité de recenser les différentes catégories d'utilisateurs et d'avoir, dès le début du processus de production de données, des échanges avec eux afin de comprendre leurs besoins et de leur fournir les bons produits par les voies de diffusion qui conviennent. Une stratégie anticipative de ce type devrait être élaborée et accompagnée d'activités systématiques de commercialisation.

#### IV. TRAVAUX FUTURS

41. Les participants ont recommandé d'entreprendre les activités suivantes, qui seront présentées à la prochaine réunion de travail sur les statistiques différenciées selon le sexe, prévue pour 2008.

42. Travaux des équipes spéciales en activité:

a) Budgets-temps: cette équipe spéciale a atteint avec succès ses objectifs et peut donc mettre un terme à ses activités;

b) Violence à l'égard des femmes: le travail initial de cette équipe spéciale a été accueilli avec satisfaction par les participants à la réunion de travail et il a été recommandé que les travaux soient poursuivis dans le cadre du même mandat qui prévoit de:

- i) Définir des concepts communs;
- ii) Mettre au point un ensemble d'indicateurs de base de la violence à l'égard des femmes;
- iii) Recenser un ensemble minimal de mesures.

Cette équipe spéciale devrait aussi envisager d'aborder les questions suivantes:

- iv) Harmonisation dans la mesure du possible des instruments de collecte de données;
- v) Renforcement de la collaboration entre l'Équipe spéciale, les chercheurs et les autres acteurs qui jouent un rôle dans l'amélioration des rapports nationaux sur la violence à l'égard des femmes;
- vi) Entreprise éventuelle d'activités faisant suite à l'Étude du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes;

c) Formation destinée à sensibiliser les statisticiens aux questions concernant les distinctions homme-femme: cette équipe spéciale devrait poursuivre ses travaux dans le cadre du même mandat, qui prévoit de:

- i) Établit la version définitive du manuel et l'employer comme outil dans les ateliers;
- ii) Mettre en place la formation régionale des formateurs et plusieurs ateliers au niveau national dans le cadre du projet financé par la Banque mondiale.

43. Autres activités futures:

a) Les participants ont recommandé de créer une équipe spéciale chargée de la base de données de la CEE afin:

- i) D'encourager la collaboration et le débat avec les bureaux nationaux de statistique et d'autres organisations internationales travaillant sur des bases de données semblables;
- ii) De formuler des propositions concernant de nouveaux indicateurs ou des modifications à apporter aux bases de données de la CEE;
- iii) D'améliorer les outils de mise à jour des bases de données de la CEE;
- iv) D'élaborer une stratégie de commercialisation visant à toucher les utilisateurs;
- v) De coordonner et d'éditer régulièrement des publications, éventuellement en collaboration avec les bureaux nationaux et les organisations internationales, en employant les données de la base de la CEE;

b) Il devrait être envisagé d'examiner les sujets suivants aux futures réunions:

- i) Genre et minorités<sup>2</sup>:
  - Recensement de questions précises concernant la distinction homme-femme;
  - Disponibilité actuelle et future des données;
  - Questions relatives à la collecte et à la mesure des données;
  - Analyse des inégalités et de la discrimination;
  - Méthode de présentation des principaux résultats;

---

<sup>2</sup> Le Groupe directeur devrait aussi examiner cette question afin de juger de la nécessité d'un complément de travaux.

- ii) Outils graphiques et idées créatrices pour la présentation dans les publications et sur les sites Web des données différenciées selon le sexe;
- iii) Mesure, analyse et présentation des indicateurs de la disparité selon le sexe dans les instances de pouvoir et de décision (y compris les obstacles invisibles), ainsi qu'en milieu urbain ou rural et en rapport avec le vieillissement de la population;
- iv) Conciliation du travail et de la vie privée:
  - Différences entre les sexes;
  - Structures dans les pays, qui influent sur la manière dont les femmes et les hommes gèrent le travail et la vie familiale (par exemple modalités de garde des enfants, travail à temps partiel, etc.);
  - Attitudes ou normes sociales qui encouragent ou empêchent d'équilibrer le travail et la vie familiale;
  - Données statistiques sur la puériculture (officielles et officieuses) et application de la réglementation en matière de congé (parental, destiné aux soins, etc.);
- v) Collecte de données sur les questions de genre dans les situations d'urgence et de crise;
- vi) Indicateurs ou données concernant la distinction homme-femme dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

-----